

FRANÇOISE WAQUET

Étudiants éditeurs.
Sur la production des photocopiés à Paris, c. 1950-1970

ABSTRACT

The course handouts were an important resource for Parisian students, particularly in law, linked to the very conditions of schooling. While the products delivered by commercial houses were expensive, students and student associations published them. This article focuses on several of these initiatives, that took place in the 1950s and 1970s, at the Faculty of Law, the Faculty of Letters, the Institute of Political Studies, and it studies their organization, achievements, difficulties and setbacks.

KEYWORDS: University courses; Student associations; Handouts; Pedagogical tools.

Les photocopiés de cours ont été pour les étudiants parisiens, notamment en droit, une ressource importante liée aux conditions mêmes de la scolarité. Alors que les produits livrés par des maisons commerciales étaient chers, des étudiants et, plus encore, des associations étudiantes en publièrent. Cet article porte sur plusieurs de ces initiatives qui eurent lieu dans les années 1950-1970, à la faculté de droit, à la faculté des lettres, à l'Institut d'études politiques ; il en étudie l'organisation, les réalisations, les difficultés et les revers.

MOTS CLÉS: Cours universitaires; Associations étudiantes; Cours photocopiés; Outils pédagogiques.

DOI: [10.6092/issn.2240-3604/14526](https://doi.org/10.6092/issn.2240-3604/14526)



À la fac de droit d'Assas première année les cours se donnent dans le grand amphi de 2 500 places et il est trop petit pour la totalité de la promo annuelle! En général, le professeur [...] se contente de lire dans le micro le texte de son cours photocopié que l'on peut se procurer facilement moyennant finances. Pour « chamber » le prof, l'amphi prend assez vite l'habitude de lire à l'unisson ce photocopié que tout le monde a sous les yeux [...]. Quelquefois, le prof marque un temps d'arrêt et trouve un synonyme pour modifier la lecture du photocopié. Si c'est bienvenu, l'amphi applaudit ! La conclusion est donc en général que ce n'est pas la peine de venir en cours magistral, la lecture du photocopié en fait office [...]. En 1967, en première année de droit [...], le programme représente huit matières distinctes, le cours de chacune de ces matières étant un photocopié de mille pages en moyenne ».¹

Ce tableau des cours à la faculté de droit de Paris dressé par un ancien étudiant devenu avocat n'était pas nouveau. Une situation analogue ressortait du coup d'œil que Maurice Aysdalot, premier président de la Cour de cassation, jetait sur son passé dans cette même faculté. On est

¹ ALAIN BOT, *Réflexions critiques sur mai 68*, Paris, Éditions du Panthéon, 2018, pp. 36-37. Assas désigne l'annexe de la faculté de droit et sciences économiques de Paris ouverte en 1964, rue d'Assas, pour désengorger le bâtiment historique place du Panthéon.

dans les années 1925. C'est dans l'immeuble du Panthéon qu'il avait obtenu ses diplômes, là où « en première année, le plus vaste de ses amphithéâtres se révélait un peu juste » ; et de poursuivre : « En ces temps [...], la poutre maîtresse de l'enseignement supérieur était le cours magistral [...]. Pendant cinquante-cinq minutes [le professeur] lisait son cours. Les étudiants prenaient des notes ou rêvassaient ou jouaient à la bataille navale. Leur communion avec le maître se traduisait uniquement par des applaudissements de politesse à l'entrée et à la sortie du professeur [...]. J'ajoute que la plupart des étudiants achetaient les cours photocopiés, ce qui achevait de vider le cours magistral de toute sa pauvre substance ».² Des nuances peuvent être apportées à ces tableaux de la vie d'amphi tout particulièrement quand « certains très bons profs » captivaient l'auditoire alors concentré dans un silence complet ; porter attention n'empêchait toutefois pas de se munir du photocopié.

Ces deux descriptions à quelque trente ans de distance mettent en évidence des constantes quasiment structurelles de l'enseignement du droit à Paris. C'est d'abord le nombre des étudiants qui a crû tout au long du XX^e siècle et de façon massive après 1960. De 7 822 inscrits en 1912-1913, on était passé à 11 255 en 1932-33 ; entre 1961-1962 et 1967-1968, les effectifs triplèrent et en 1968 on comptait 10 000 étudiants pour la seule première année, sur les trois de la licence.³ Tout au long du siècle, les locaux avaient été insuffisants pour l'accueil des étudiants et, à lire ces derniers chiffres, il est clair que le grand amphi de 2 500 places de l'annexe Assas ne suffisait pas ; d'ailleurs, très vite après l'ouverture du nouveau bâtiment, des écrans de télévision avaient dû être installés dans le hall d'entrée pour ceux qui ne pouvaient trouver place.⁴ Dans les années soixante, l'enseignement demeurait largement basé sur le cours magistral qui était toujours « la poutre maîtresse ». La situation pédagogique était un face-à-face anonyme doublée d'une mise à distance encore accrue par le cérémonial de la parole magistrale. « Pour le début du cours, on cite la description de 1967, un huissier à chaîne dorée, en redingote queue-de-pie noire et plastron blanc, portant en gants blancs un plateau sur lequel se trouvent un verre et une carafe d'eau, précède d'un pas solennel le professeur qui le suit à trois pas, en toge noire et chapeau, dossier à la

² MAURICE AYDALOT, *Magistrat*, Paris, Robert Laffont, 1975, p. 37.

³ FERDINAND LARNAUDE, *La Faculté de droit*, in *La Vie universitaire à Paris*, Conseil de l'Université de Paris éd., Paris, Armand Colin, 1918, p. 91 ; « Revue de l'étudiant en droit », 4, 3 (janv. 1934), p. 125 (extrait d'un discours du doyen Allix, déc. 1933) ; PAUL THIBAUD, *Les difficultés du réformisme (un exemple : la Faculté de droit de Paris)*, « Esprit », 37, 381, 2012, p. 873 ; DANIELLE LOCHAK, *Mai 68 à la Faculté de droit et de sciences économiques de Paris*, in *L'État, le droit, la politique. Mélanges en l'honneur de Jean-Claude Colliard*, Jean-Philippe Derosier et Guillaume Sacriste éd., Paris, Dalloz, p. 252.

⁴ GÉRARD CONAC, *La fondation de l'Université Paris I Panthéon Sorbonne*, in *François Luchaire. Un républicain au service de la République*, Didier Maus et Jeannette Bougrab éd., Paris, Publications de la Sorbonne, 2005, pp. 170-171.

main ou cartable au bras ».⁵ L'introduction de conférences à paiement en 1922 et de travaux dirigés obligatoires en 1954 n'avait guère infléchi la domination du cours magistral, et ce d'autant moins que les unes et les autres étaient minoritaires dans le cursus de l'étudiant et qu'ils tendirent à se transformer en cours ou à être suivis comme tel.⁶

Suivi est un bien grand mot accolé à *cours*. L'absentéisme fut toujours grand ; des étudiants travaillaient – 40% d'entre eux en 1962⁷ –, étaient aussi inscrits ailleurs (notamment à l'Institut d'études politiques) où l'assistance était requise, privilégiaient une autre activité, ou encore ne montraient guère d'assiduité : ainsi à Assas, on trouvait à la cafétéria « des centaines d'étudiants [qui] jouaient au bridge en continu pratiquement nuit et jour sans se soucier des heures de cours ».⁸ Nombre d'inscrits ne mettaient les pieds à la faculté que pour les travaux dirigés et les examens, ou seulement pour une matière ou un professeur jugé, par eux, particulièrement intéressant ou stimulant ; en conséquence, seule, « une faible minorité » venait au cours.⁹ Très concrètement, en 1957, seuls 31,7% des « première année » assistaient à tous les cours et 68,3% d'entre eux à certains – encore auraient-ce été là des maximums.¹⁰

Une même image ressort de la faculté des lettres dans les années 1950-1960, en mode mineur toutefois. La croissance de l'effectif étudiant y avait été massive, avec 45 000 inscrits en 1966-1967 contre 9 500 en 1946-1947. Ce nombre qui vaut pour un ensemble de disciplines et plusieurs années est loin des 10 000 étudiants de la seule première année de droit à la même date. Reste qu'à la Sorbonne aussi les locaux de la fin du XIX^e siècle étaient insuffisants, voire surpeuplés. Une photo de 1960 d'un cours dans l'amphithéâtre Richelieu qui offre 600 places montre des étudiants debout et d'autres prenant des notes en s'appuyant sur la chaire du professeur. En 1963-1964, « faute de place dans les amphithéâtres, nombre d'étudiants

⁵ La même description se trouve trente ans plus tôt sous la plume de Maurice Aydalot.

⁶ ANDRÉ et SUZANNE TUNC, *Méthodes actuelles de l'enseignement du droit*, in *Études de droit contemporain. Contributions françaises aux III^e et IV^e congrès internationaux de droit comparé*, Paris, Sirey, 1959, pp. 249-254 ; MICHEL MIAILLE, *Sur l'enseignement des facultés de droit en France* (Les réformes de 1905, 1922 et 1954), « Procès. Cahiers d'analyse politique et juridique », 3, 1979, pp. 92-94.

⁷ Comme il ressort d'une enquête de 1962 faite par l'Association générale des étudiants en droit et sciences économiques de Paris, citée le député communiste Fernand Dupuis dans une question au ministre de l'Éducation nationale, 27 avr. 1963 (« Journal officiel de la République française. Débats parlementaires. Assemblée nationale. Compte rendu intégral des séances », 1963, p. 3164).

⁸ A. BOT, *Réflexions*, cit., p. 38.

⁹ A. et S. TUNC, *Méthodes actuelles*, cit., p. 249.

¹⁰ Résultats d'une enquête effectuée par l'Association Cujas sur les étudiants de première année. 717 étudiants avaient répondu sur la question de l'assistance, soit la moitié de ceux qui avaient retourné le questionnaire ; ce qui amenait à se demander « si les étudiants qui n'ont pas répondu ne viennent pas régulièrement au cours, ou bien s'ils se sont abstenus pour une autre raison » (« Études juridiques », 13-14, mars-avr. 1957, p. 20).

suivaient par haut-parleurs les cours magistraux ».¹¹ Pourtant, ici aussi l'absentéisme était important, notamment celui des « étudiants salariés », travaillant pour payer leurs études. Les cours magistraux, modalité dominante de l'enseignement, étaient « souvent lus » et tournaient aux « morceaux d'éloquence, souvent brillants, mais peu illustrés et peu vivants ». Pas plus que ses camarades juristes, l'étudiant de la faculté des lettres n'avait de contact avec le professeur : « il était seul dans un univers surpeuplé, seul face à un professeur (lui-même seul devant un mur de visages anonymes), seul aux prises avec une pile de photocopiés ardues, avec une avalanche de bibliographies obèses ». Les travaux pratiques étaient une ressource insuffisante comme il ressortait de la protestation en 1965 des étudiants en sociologie : « actuellement quatre assistants assurent les travaux pratiques pour huit cents étudiants ce qui signifie deux heures tous les quinze jours à raison de cent étudiants par groupe ». Les « groupes de travail universitaires » (GTU), groupes à petit effectif organisés dans chaque discipline par l'UNEF (Union nationale des étudiants de France), furent un palliatif ; en 1962-1963, l'année de lancement de cette initiative, 250 GTU fonctionnèrent ; c'est en sociologie qu'ils eurent le plus de succès.¹²

Dans ces vues panoramiques des enseignements en droit et en lettres à Paris, un mot est revenu : *photocopiés*. Ces fascicules, reproduisant la parole du professeur, sont aux mains des étudiants « l'outil nécessaire » répondant au surpeuplement des locaux, à la domination du cours magistral et à leur propre absentéisme. L'instrument pédagogique auquel on penserait spontanément, le manuel, était dans les années 1950-60 peu répandu et cher ; de plus, en lettres, son usage était déconseillé.¹³ Le *poly* était, lui, un instrument familier dans le paysage universitaire français. Deux maisons commerciales, les Cours de droit et le Centre de documentation universitaire (CDU) dominaient le marché. La première,

¹¹ ALAIN MONCHABLON, *Histoire de l'UNEF*, Paris, PUF, 1983, p. 155.

¹² Voir, sur les effectifs et sur le style de l'enseignement, MARIE-LAURE VIAUD, *Les Innovateurs silencieux. Histoire des pratiques d'enseignement à l'université depuis 1950*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2015, pp. 23-24, 47-48 (cit.), 53, 75-77 ; HERVÉ HAMON et PATRICK ROTMAN, *Génération. Les années de rêve*, Paris, Seuil, 1987, pp. 173 (cit.) et 198 ; pour la photo, ANDRÉ TUILLIER, *Histoire de l'université de Paris et de la Sorbonne. Tome II. De Louis XIV à la crise de 1968*, Paris, Nouvelle librairie de France, 1994, p. 513 ; sur le surpeuplement des TP, *Les étudiants en sociologie font la grève des travaux pratiques*, « Le Monde », 16 nov. 1965 ; sur les GTU, JEAN-PAUL MALRIEU, *Le groupe de travail universitaire : une panacée ?*, « Cahiers de l'UNEF », 4, avr.-mai 1963, pp. 8-10.

¹³ M.-L. VIAUD, *Les Innovateurs silencieux*, cit., p. 51 ; sur les manuels du supérieur et l'essor de l'édition universitaire dans les années 60 : ALAIN CHOPPIN, *Le livre scolaire et universitaire*, in *L'Édition française depuis 1945*, Pascal Fouché éd., Paris, Éditions du Cercle de la librairie, 1998, pp. 335-336 ; JEAN-YVES MOLLIER, *Naissance et mutations d'un marché éditorial : les manuels du supérieur*, « Revue d'histoire des sciences humaines », 29, 2016, pp. 25-35.

fondée autour de 1900, exerçait alors pour le droit et les sciences économiques un quasi-monopole dans un marché aussi captif que large. La grande majorité des étudiants en droit travaillaient sur les photocopiés ; il est d'ailleurs nombre de témoignages de leur usage.¹⁴ La seconde maison, une société créée en 1933, publiait les cours des facultés des lettres, des sciences et de pharmacie, établis d'après les manuscrits de professeurs ou des sténogrammes revus par des spécialistes.¹⁵ Ces deux maisons reproduisaient les cours avec l'autorisation des professeurs, la première depuis les années 1923-1924, la seconde très probablement dès sa création, ne voulant pas s'attirer les foudres de la Sorbonne ; en effet, le Conseil de la faculté des lettres s'était élevé le 23 avril 1932 contre « des cours de la Faculté publiés sans nom d'auteur et sans autorisation du Professeur. [Le doyen] cite des jugements qui sembleraient indiquer que des condamnations correctionnelles sont possibles ».¹⁶ Des années plus tard, en 1963, le président du CDU répondait au directeur des Presses universitaires de France qui s'en prenait aux maisons publiant des cours dactylographiés : « nous opérons exactement comme nos collègues éditeurs [...] nous travaillons avec des contrats d'édition et des droits d'auteur, comme dans l'édition ».¹⁷

Les Cours de droit et le CDU livraient des produits de qualité, mais chers. En 1949, un député communiste dénonçait à l'Assemblée nationale les profits que ces deux maisons faisaient avec « la vente d'un cours qui revient à l'éditeur 65 francs et qui est vendu 700 francs ».¹⁸ Les Cours de droit augmentait aussi régulièrement que fortement ses prix : l'abonnement à un seul cours photocopié qui était de 1 800 francs en 1954, était passé à 2 400 l'année suivante et en 1956 atteignait 3 000 francs.¹⁹ Une

¹⁴ FRANÇOISE WAQUET, « Une petite affaire française qui ne reposait pas sur le profit... ». *Les Cours de droit, éditeur de photocopiés*, « Histoire et civilisation du livre », XVIII, 2022, à paraître.

¹⁵ Il n'est pas à notre connaissance d'étude sur le CDU. Sur cette société créée par Robert Tournier, Robert Constans, gérant, et Jean-Marie Tournier, qui avait pour objet la « publication et vente de cours des universités et grandes écoles » auxquels s'ajoutèrent « travaux de photocopie et dactylographie. Éventuellement tout ce qui concerne l'édition », voir Archives de la ville de Paris, D33U3 1224, pp. 112-113. En 1954, le CDU fusionna avec la Société d'édition d'enseignement supérieur (SEDES) publiant certains cours sous forme de volumes imprimés ainsi que des ouvrages d'enseignement supérieur ; en 1967, CDU-SEDES faisait état de plus de 2 000 titres parus (cf. une publicité dans « Revue administrative », 20, 118, juil.-août 1967).

¹⁶ Archives nationales, AJ 16 4756, p. 15.

¹⁷ 1^{er} Salon international du livre et de la presse scientifiques et techniques. *Problèmes internationaux de l'édition scientifique et technique. Colloque n°3 du 29 mai 1963. La concurrence faite par l'édition des secteurs publics et industriels aux professionnels du livre*, Paris, Sodexport, s. d., pp. 28 et 29.

¹⁸ « Journal officiel de la République française. Débats parlementaires. Assemblée nationale. Compte rendu intégral des séances », 1949, p. 1986.

¹⁹ *Ibid.*, 1957, p. 233.

enquête effectuée en novembre 1962 par l'Association des étudiants en droit et sciences économiques de Paris montrait que 68 % des étudiants de la faculté de droit ne pouvaient pas payer la série annuelle des cours polycopiés.²⁰

Alors que les polycopiés étaient un outil pédagogique nécessaire, voire essentiel, alors que ceux qui étaient sur le marché étaient excessivement chers, des étudiants se firent éditeurs. Plus précisément, ce furent des associations qui se mirent à l'œuvre. Avant d'examiner les entreprises qui ont été repérées sur la base de documents d'archives ou de sources narratives, on rappellera des initiatives ponctuelles prises par des étudiants pour leurs seuls camarades, sans aucun but commercial.

Et ce, dès les lointaines années 1911-1913. Des candidats à l'agrégation d'histoire, une dizaine, ne voulant pas perdre un temps précieux en assistant à tous les cours, se partagèrent la tâche, un allant à un cours, un à un autre, puis rassemblant leurs notes, les mettant au net et les reproduisant à frais communs au nombre voulu d'exemplaires. La première année, la reproduction fut médiocre, « avec des épreuves tirées en violet, souvent fort peu distinctes à cause de l'écrasement des lettres sur la plaque de gélatine et, d'autre part, en nombre très restreint, les derniers exemplaires devenant à peu près illisibles ». Changement notable à la rentrée de 1912 à l'initiative de l'étudiant qui avait la haute main sur le travail : modifiant l'outillage, sans pour autant augmenter sensiblement l'abonnement mensuel, il put produire des « exemplaires d'un format moins commode peut-être, mais imprimés en noir et lisibles jusqu'au dernier » tout en faisant un tirage plus important et trouvant des acquéreurs parmi les candidats obligés de travailler.²¹

Roger Goetze, futur inspecteur des finances, qui faisait dans le même temps des licences en droit (sans mettre les pieds à la faculté), en sciences et en lettres à la Sorbonne, devint vers 1935 président du groupe d'études françaises auquel participait sa future épouse. Et de documenter l'activité de ce groupe à commencer par : « on a fait éditer les cours. C'est nous qui avons été à l'origine des fameux cours polycopiés qu'on trouve sur la place de la Sorbonne. Ma femme et moi prenions les cours, on les mettait en forme et on les donnait, oui, on les donnait à un photocopieur. *Vous ne les vendiez pas ?* Non, mais eux les vendaient ». Le photocopieur serait-il le CDU à ses débuts ? L'activité éditoriale de Goetze fut assurément limitée : l'année universitaire 1936-1937, il préparait le concours de l'inspection des finances et fut reçu au premier essai.²²

²⁰ *Ibid.*, 1963, p. 3164.

²¹ [U. FISCHER], *In memoriam. Paul Fischer agrégé de l'Université, tué à l'ennemi le 29 octobre 1914*, Paris, Imprimerie Lahure, 1917, pp. 120-123.

²² *Entretiens avec Roger Goetze, haut fonctionnaire des finances, 1. Rivoli, Alger, Rivoli, 1937-1958. Texte établi, présenté et annoté par Nathalie Carré de Malberg*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 1997, pp. 29-30 (cit.).

C'est de façon tout accidentelle que Guy Barbey se lança dans l'aventure. Il était alors étudiant à HEC (École des hautes études commerciales) tout en menant de pair, comme une trentaine de ses camarades, une licence de sciences économiques à la faculté, et ce, grâce aux photocopiés. En 1964-1965, Raymond Barre, nouveau professeur à Assas, interdit la reproduction de son enseignement : « les élèves doivent être présents à ses cours !!! Et Barbey de poursuivre : Panique ! Impossible d'être à la fois à HEC et rue d'Assas. Difficulté vite contournée. Je vais éditer moi-même le poly manquant. J'obtiens 100 % d'inscriptions des camarades HEC au prix du poly standard livré par l'éditeur du coin. Puis je recrute à la fac deux étudiantes appointées pour retranscrire le cours de Barre. Et, chaque semaine, j'emprunte la ronéo du BdE (Bureau des élèves). Le plus cocasse, ce fut que cinquante étudiants supplémentaires et non HEC souscrivirent également pour se dispenser des cours du professeur Barre ».²³

Ainsi sur la base d'une organisation minime mais réelle, des étudiants éditaient des cours universitaires dans des initiatives ponctuelles. Ce sont des affaires d'une autre ampleur que des associations étudiantes parisiennes lancèrent dans les années 1950-1960 afin de fournir le nécessaire poly au moindre prix.

C'est pour cela, très précisément pour « briser le monopole de fait des éditeurs privés », qu'en décembre 1949 la Fédération des étudiants de Paris créa un Centre universitaire de photocopie, géré par elle-même, ce qui lui permettait de vendre des cours au prix de revient. « Il a réussi en six mois, peut-on lire dans *Le Monde* du 19 mai 1950, à publier une soixantaine de cours, surtout de sciences et de lettres, à des prix inférieurs de moitié à ceux des éditions commerciales, leurs auteurs ayant accepté de corriger gratuitement les épreuves ». Le Centre ambitionnait d'étendre ses activités au droit pour lequel la demande était bien plus forte. Ce succès initial fut de courte durée : l'activité du Centre n'aurait pas dépassé 1952-1953. Joua assurément l'hostilité de professeurs, d'ailleurs épinglée dans l'article du *Monde* : « Certains professeurs ne sont malheureusement pas décidés à laisser reproduire leurs cours soit parce qu'ils sont opposés pour des raisons pédagogiques à la transcription des cours oraux, soit parce qu'ils ne tiennent pas à faire abandon de leurs droits d'auteur ».²⁴

Henri Leclerc, le futur grand avocat pénaliste et président de la Ligue des droits de l'homme, fut à l'origine d'une entreprise originale, mais limitée quant à la production de photocopiés. Tout jeune étudiant en droit –

²³ GUY BARBEY, *Les photocopiés de Barre*, « Les Nouvelles d'Alexis. Bulletin d'information de la promo HEC 65 Tocqueville », 26, déc. 2013 <<http://tocqueville65.fr/wp-content/uploads/2014/06/Nouvelles-dAlexis-n°26-Déc.-2013.pdf>>, dernière consultation : 13.1.2022.

²⁴ *Restaurants universitaires et cours photocopiés sont l'objet de revendications des organisations étudiantes*, « Le Monde », 19 mai 1950. Une recherche dans le Sudoc et le catalogue de la BNF ne relève aucune édition du Centre universitaire de photocopie après 1953.

et dans sa scolarité, il ne suivit que bien peu de cours, il « travaillait avec les photocopiés » –, passionné de politique, il avait fait partie d'un Comité d'action syndicale s'opposant à la toute-puissante Corpo « seule organisation représentative des étudiants à la fac, conduite par un individu d'extrême-droite peu recommandable, un certain Jean-Marie Le Pen ». Le succès électoral n'ayant pas été au rendez-vous, Leclerc et quelques camarades dont Georges Pinet, lui aussi futur avocat et son associé dans le fameux cabinet d'Ornano, se lancèrent dans une autre forme d'action : l'édition de photocopiés alors que la Corpo ne voulait pas s'en occuper et que ceux des Cours de droit étaient « hors de prix ». On est en 1953. « Nous créâmes l'association "Cujas" et commençâmes à démarcher les professeurs. Un seul accepta, mais avec enthousiasme : Georges Lasserre, professeur d'"économie politique" [...]. Nous débutâmes avec lui. Nous étions peu nombreux, mais bien organisés. Nous avons décidé de faire imprimer le cours avec une qualité supérieure à celle de Domat-Montchrestien [*sic* pour Les Cours de droit] et pour un coût bien moindre. Les étudiants intéressés payaient une cotisation qui leur donnait droit au cours imprimé. Nous tenions une permanence dans une librairie de la rue Saint-Jacques. J'allais chez l'imprimeur et chez Lasserre à Fontenay-aux-Roses, pour lui faire corriger les épreuves [...]. Georges tenait une comptabilité rigoureuse ».²⁵ Ce photocopié, *Cours d'économie politique, Licence 1^{ère} année, 1954-1955*, 460 pages, fut le seul que livra l'association qui se consacra à des actions de formation et d'entraide de ses membres ainsi qu'à la publication d'une revue *Études juridiques*, passant la main à la rivale honnie. « Afin de réaliser l'unité de la gestion étudiante des cours de la faculté de droit de Paris, l'AG [Assemblée générale] de l'association (avril 1955) a décidé de céder la gestion du cours d'économie politique que nous éditions à l'association corporative locale [...]. Après avoir fait la preuve que la gestion étudiante des photocopiés était possible, nous sommes persuadés qu'elle doit définitivement triompher. Nous souhaitons de l'A.G.E.D. [Association générale des étudiants en droit] la confirmation de l'expérience que nous avons tentée et, pensons-nous, pleinement réussie. Nous ne doutons pas de son succès ».²⁶ En fait, la Corpo n'aurait guère poursuivi cette expérience éditoriale, mais en serait restée à la pratique de son président, négociant auprès de la propriétaire des Cours de droit « les meilleurs prix » en

²⁵ Sur cette association, sa création, le photocopié qu'elle produisit, voir « Journal officiel Associations », 20 sept. 1953, p. 8 294 (déclaration à la Préfecture de police de la Seine, 21 août 1953) ; HENRI LECLERC, *Un combat pour la justice*, Paris, La Découverte, 1994, p. 12 ; *La Parole et l'action. Itinéraire d'un avocat militant*, Paris, Fayard, 2017, pp. 41-42 (cit.) ; « *Études juridiques* », 1, déc. 1953, p. 3. La confusion entre Cours de droit et Domat-Montchrestien s'explique par le fait que les deux maisons, publiant toutes deux du droit, appartenaient à la même propriétaire et étaient voisines, rue Saint-Jacques.

²⁶ « *Études juridiques* », 8-9, janv.-févr. 1956, p. 2.

faveur des adhérents de l'association.²⁷ Aucune entreprise étudiante ne put dans les années 1950-1960 ébrécher le quasi-monopole que cette maison commerciale exerçait à la faculté de droit.

Des initiatives de plus grande portée et durée eurent lieu à la faculté des lettres et à l'Institut d'études politiques. Elles sont dues à des associations liées à l'UNEF, le syndicat conservant, dans le cadre d'une évolution vers une action politique, une activité de services dont l'édition de photocopies²⁸. Ceux-ci amenaient des adhésions d'autant qu'un meilleur prix était réservé aux adhérents. En 1965-1966, l'abonnement annuel aux polys publiés par le Groupe d'étudiants en sociologie de l'université de Paris (GESUP) était de 37 francs pour les étudiants UNEF, 44 francs pour les étudiants non-UNEF et 49 francs pour les non-étudiants.²⁹ À la Sorbonne, la confection des photocopies fut prise en charge par la Fédération des groupes d'études en lettres (FGEL), fonctionnant par discipline. Les produits qui furent livrés étaient bon marché, comparés aux « Cours de Sorbonne » du CDU, leur qualité était, de l'aveu même du syndicat, inégale.³⁰ Ces groupes, tout en éditant des polys, les assortirent parfois d'instruments autres pour répondre aux critiques de bachotage en donnant aux étudiants les moyens d'un travail personnel.

Le GESUP, soit le groupe des étudiants en sociologie, aurait produit des photocopies dès 1959-1960, les publiant dans *Études sociologiques. Bulletin universitaire, professionnel et syndical du groupe des étudiants en sociologie de l'université de Paris*, bulletin ronéoté qui comportait aussi une rubrique plus ou moins nourrie de travaux et recherches. Les polys étaient le plus souvent établis sur la base de notes de cours prises par un ou deux étudiants, généralement nommés, et ils étaient dans la plupart des cas revus par le professeur, comme il ressort des dix fascicules de l'année universitaire 1965-1966. Plus rarement, le professeur remettait ses notes, ce que fit l'ethnologue et préhistorien Leroi-Gourhan.³¹ Les cours n'auraient peut-être pas tous été reproduits dans leur intégralité ; la question se pose à la lecture du mot *condensé* employé à propos de la reproduction d'un cours du sociologue Gurvitch.³² L'entreprise n'allait pas sans risques

²⁷ JEAN-MARIE LE PEN, *Mémoires. Fils de la nation*, Paris, Éditions Muller, 2018, p. 145. Le Sudoc ne signale pas de publications de cours par la Corpo avant 1960 ; encore sa production serait demeurée faible, avec 25 publications répertoriées entre cette date et 1976, dont 7 d'un même auteur.

²⁸ A. MONCHABLON, *Histoire de l'UNEF*, cit., chap. 2 et 3.

²⁹ « Études sociologiques. Bulletin universitaire professionnel et syndical du groupe des étudiants en sociologie de l'université de Paris », 8, 1, 1965-1966, indication portée sur le plat intérieur.

³⁰ C. FROMENTAL, *La situation à la Sorbonne et les cinq points de la F.G.E.L.*, « G.E.H. Informations », 4, 1964, p. 5.

³¹ PHILIPPE SOULIER, *André Leroi-Gourhan. Une vie, 1911-1986*, Paris, CNRS Éditions, 2018, p. 375.

³² « Études sociologiques. Bulletin », cit., 8, 1, 1965-1966, p. 24.

financiers. Dans le premier numéro de 1965-1966, il est fait état de problèmes de trésorerie dus à ce que des 500-600 abonnés qu'il y aurait à la fin de l'année, seuls, comme d'habitude, 200 s'étaient dès la rentrée acquittés de leur abonnement. D'autre conséquence fut cette année-là l'abondance de la matière, quelque 1 000 pages, qui, portant à organiser deux numéros doubles et un numéro triple, mit les finances en péril : aussi dans le numéro 7-8, on demandait aux abonnés un envoi supplémentaire de 5 francs. L'éditorial du numéro 10 traçait un bilan insatisfaisant ; aux difficultés financières liées à la décision de publier trop de cours, s'ajoutaient des reproches : « les textes sont mal présentés, les erreurs trop fréquentes [...], le délai de parution est trop long ». Et l'équipe éditoriale de répliquer : elle ne comptait que deux personnes et ses appels à des collaborateurs avaient été vains. Autant de causes qui ont compliqué la vie déjà précaire de telles initiatives quand elles ne leur ont pas été fatales. Des usagers n'en ont pas moins salué cette publication. Boubacar Ly, étudiant en sociologie à la Sorbonne au début des années 1960, soulignant l'apport du GESUP et de son bulletin, insistait sur son originalité par rapport à ce que livrait le CDU : « Cela nous avait permis d'avoir les cours au moment où ils s'effectuaient car nous disposions par ailleurs des "cours de la Sorbonne" à savoir des photocopiés pris en sténo [...] qui présentaient l'inconvénient d'être décalés vu qu'il s'agissait de cours des années précédentes ».³³ Marie-Rose Lagrave disait, quelque cinquante ans plus tard, sa dette d'étudiante salariée : « Ces bulletins m'ont permis de pouvoir travailler les cours magistraux sans jamais y avoir assisté, ou de façon très aléatoire [...], ne mettant un visage sur le nom des professeurs que le jour de l'examen oral ».³⁴

Le Groupe d'études en histoire (GEH), reconnaissant que le photocopié était un palliatif dans la situation pédagogique présente, en produisit sur la base de notes d'étudiants, la reproduction se faisant dans l'atelier de photocopie des étudiants en lettres où « les vieilles machines à alcool avaient été remplacées progressivement par les copieurs à "stencil" de la marque Gestetner ».³⁵ En 1967, les photocopiés comprenaient tous les cours de première et deuxième années du premier cycle, tous les cours de certificats et éventuellement ceux des C1, les plus suivis ; les premiers polys paraissaient au lendemain des vacances de Noël afin que les étudiants puissent en disposer avant les examens partiels. Au même effet, un service social au sein du GEH se chargeait de l'envoi des photocopiés

³³ BOUBACAR LY, *Avant-propos*, in *La Sociologie francophone en Afrique. État des lieux et enjeux*, Monique Hirschhorn et Moustapha Tamba éd., Paris, Karthala, 2010, p. 8.

³⁴ ROSE-MARIE LAGRAVE, *Se ressaisir. Enquête autobiographique d'une transfuge de classe féministe*, Paris, La Découverte, 2021, pp. 216-218 (cit.).

³⁵ ALAIN SCHNAPP, *Éphémère des crises. De la guerre d'Algérie à Mai 68*, in *68. Une histoire collective, 1962-1981*, Philippe Artières et Michelle Zancarini-Fournel éd., Paris, La Découverte, 2008, p. 44.

aux étudiants qui étaient dans l'impossibilité de venir à la Sorbonne. Cette année-là, le GEH projetait une forme nouvelle de publication qui, tout en fournissant aux étudiants un instrument de travail indispensable, les porterait au-delà d'un bachotage ; ce seraient « des cahiers de premier cycle qui, outre les photocopiés, fourniraient un certain nombre de renseignements (bibliographie, comptes rendus), d'analyses et de discussions de problèmes historiques en particulier grâce à la participation des professeurs et assistants ».³⁶ Pour en rester aux seuls polys, la coopération des professeurs ne fut pas unanime. « Il y a trois sortes de professeurs, témoignait Alain Monchablon arrivé au GEH en 1965 : ceux qui, en acceptant que les polys soient faits par nous, nous donnaient une marque de sympathie personnelle et se privaient des droits d'auteur du CDU qui était le gros fournisseur – c'était entre guillemets un acte militant, un acte de sympathie de la part de ces profs ; ceux qui ne voulaient pas par hostilité envers le GEH, et la FGEL, et, derrière, l'UNEF ; et ceux qui ne voulaient pas parce qu'ils étaient accrochés à ce que leur rapportaient les polys commerciaux ». En 1962-1963, une tentative de contre-poly par Alma Sorbonne, association dans la mouvance d'un syndicat d'étudiants de centre-droit, fit long feu. Alors que des professeurs aussi conservateurs que le latiniste Jacques Perret et le moderniste Roland Mousnier auraient eu du mal à traiter avec la FGEL, Droz, Perroy, Labrousse, Marrou, Soboul et même Van Effenterre ou Seston coopérèrent souvent avec le GEH ; la coopération s'arrêta là, à des sympathies politico-sociales, n'investissant pas le champ d'un travail en commun.³⁷

Le Groupe d'études en lettres classiques (GLC) eut, à la rentrée de 1965, le projet de dépasser les polys faits à partir des notes de cours et de les axer sur la méthodologie avec des plans, des bibliographies détaillées, des exemples d'application d'une méthode. Ce projet qui est voisin des cahiers de premier cycle des historiens se concrétisa dans les *Cahiers de littérature* à l'initiative des groupes de lettres modernes et classiques.³⁸ L'éditorial du premier numéro, daté de février-mars 1966, présentait ce bulletin comme « un instrument supérieur aux anciens photocopiés non seulement, nous l'espérons, par la présentation et le sérieux de la prise des cours, mais aussi par le fait qu'il ne se limitera pas à l'impression des seuls cours magistraux. En effet, il devra, en plus du photocopié classique, contribuer à offrir aux

³⁶ « G.E.H. Informations », nov. 1967, pp. 9 et 11. Le C1 désigne un certificat de maîtrise (4^e année).

³⁷ JEAN-PHILIPPE LEGOIS, *33 jours qui ébranlèrent la Sorbonne. Les années 68*, Paris, Éditions Syllepse, 2018, p. 152.

³⁸ *Ibid.*, p. 149.

étudiants tous les éléments d'information nécessaires pour organiser leur travail et le rendre plus efficace, plus actif ».³⁹

L'activité de l'Amicale des étudiants de l'Institut d'études politiques (IEP) est plus précisément connue grâce à des documents émanant de l'association elle-même ainsi que de la direction de l'Institut, documents, il est vrai, lacunaires mais ne permettant pas moins un regard croisé. L'Amicale créée le 17 avril 1947 dans le but de « défendre les intérêts moraux et matériels des étudiants » était, selon celui qui fut son président en 1959, Dominique Wallon, « le nom, très BC-BG, de l'AGE de l'IEP » structure de base de l'UNEF et l'une des plus influentes.⁴⁰ Son importance à Sciences Po était notable puisqu'en 1964 elle revendiquait 2 000 adhérents, soit les trois-quarts des étudiants, voire 2 300 en 1965-1966.⁴¹ Jouait dans cette adhésion massive son activité de services, à commencer par la publication de photocopiés de cours.

Le premier photocopié qu'elle publia fut un cours de géographie humaine de Pierre George (1951-1952). Outre une qualité très moyenne de la présentation matérielle (papier brun et rugueux, impression serrée, des lignes pâles), il parut avec un retard notable que, début 1952, le secrétaire général de l'IEP, synthétisant les explications données, liait « à la jeunesse du C. U. P. [Centre universitaire de photocopiage] mais peut-être aussi [à] la difficulté de lui donner une organisation d'allure commerciale ».⁴² Quelques mois plus tôt, le directeur de l'IEP avait élevé nombre d'objections face aux prévisions chiffrées de l'équipement d'un centre de photocopiage et à l'estimation du prix de revient des cours photocopiés que l'Amicale lui avait communiquées ; de surcroît, la Fondation n'avait pas de locaux disponibles pour ce centre et l'appui financier « très important » qui lui était demandé pour sa création ne pouvait être accordé dans l'état actuel des choses.⁴³ Tant les difficultés du jeune CUP, dont on a vu

³⁹ « Cahiers de littérature. Publiés par les groupes de lettres modernes et classiques de la Sorbonne », 1, févr.-mars 1966, p. 5 (ital. dans le texte).

⁴⁰ « Journal officiel Associations », 17 mai 1947, p. 4 585 (déclaration à la Préfecture de police de la Seine, 17 avr. 1947). DOMINIQUE WALLON, *Bribes de mémoire*, in *Devoir de mémoire, besoin d'histoire. 180 récits de vies à Marseille et en Provence recueillis par Gérard Perrier ou écrits par leurs auteurs (2008 - 2019)* <<https://devoirdememoire.besoinhistoire.home.blog/2019/06/15/dominique-wallon/>>, dernière consultation : 10.1.2022.

⁴¹ « Amicale-Informations. Supplément gratuit à Galop d'essais », 53, 30 nov. 1965, p. 3 ; « Sciences-Po Information », 8^{bis}, 1966, p. 21.

⁴² Fondation nationale des sciences politiques, Direction des ressources et de l'information scientifique, Département Archives [FNRS, DRIS, DA], 2 SP 14. Échange de courriers entre le président de la Fédération des étudiants de Paris et le secrétaire général de l'IEP, 4 et 6 mars 1952.

⁴³ FNRS, DRIS, DA, 2 SP 14. [Jacques Chapsal], Note sur mon entretien du jeudi 12 juillet 1951 avec le représentant de l'Amicale. À cette note sont joints plusieurs documents comptables fournis par l'Amicale et annotés par Chapsal. La Fondation des sciences politiques résulte du dédoublement opéré lors de la nationalisation partielle en 1945 de

qu'après 1953 il ne semble plus avoir publié de polycopiés, que le défaut d'une structure propre auraient fait que l'activité de polycopiage au sein de Sciences Po s'arrêta un temps à ce premier essai. Des frais d'imprimerie assez considérables – plus de la moitié des dépenses dans un bilan provisoire de juin 1956 – laissent penser que les polys publiés en 1953-1956 furent produits à l'extérieur, à l'imprimerie Vaugirard, située dans la rue de ce nom.⁴⁴

En 1957, un centre de polycopie fut créé à Sciences Po « avec l'aide [financière] de la direction de l'Institut et de l'Association des anciens élèves. Le Centre dont la gestion est contrôlée par un Comité comprenant deux représentants de la Direction, deux représentants des Anciens élèves et deux représentants de l'Amicale, est géré par trois membres du Conseil d'administration de l'Amicale, assistés par de nombreux élèves ». Dans cette création, il y avait la volonté de faire pièce aux publications des maisons commerciales qui atteignaient « des prix prohibitifs » ; était particulièrement visé les Cours de droit. Ce récit de la fondation se poursuivait par l'évocation de « débuts difficiles. Il fallut installer des locaux, trouver une main-d'œuvre qualifiée, organiser la comptabilité, tout en assurant la publication régulière des cours. La présentation de certains cours laissant encore à désirer, nous avons, l'an dernier [1958], réduit notre programme et publié seulement un nombre restreint de cours. Ainsi, nous avons réussi à présenter un travail correct et à rôder suffisamment nos méthodes... Cependant, le faible nombre de cours vendu a rendu difficile l'équilibre financier ».⁴⁵

Sur les deux derniers points, financier et éditorial, les difficultés furent une constante. La direction tempéra toujours les prévisions budgétaires optimistes de l'Amicale. Les comptes de 1957 et 1958 furent déficitaires, et ceux présentés en mai 1959 montrant un déficit d'un million et demi amenaient la direction à refuser, dans l'attente d'informations sur l'exercice en cours, de « prendre le moindre engagement quant aux cours de l'année prochaine ». Et de bien préciser : « Si le déficit était important, le service des polycopiés devrait s'arrêter. S'il n'était que de 100 ou 150 000, il faudrait continuer l'expérience. S'il atteignait quelques centaines de milliers de francs, la question serait plus embarrassante mais il faudrait

l'École libre des sciences politiques qui porta à la création de l'IEP ; elle devint dépositaire du patrimoine foncier et livresque de l'École ; elle assurait la gestion administrative et financière de l'IEP. Sciences Po est le nom usuel pour désigner l'institution.

⁴⁴ FNRS, DRIS, DA, 2 SP 14. Lettre de l'Amicale (et documents annexes) à la direction de l'IEP, 28 juin 1956.

⁴⁵ « Galop d'essai. Bulletin de l'Amicale des élèves de l'IEP. Numéro spécial d'accueil "Le Dictionnaire de Sciences Po" », oct. 1959, pp. 33-34.

probablement la résoudre par la négative ».⁴⁶ Une amélioration était notée en 1961 ; des travaux extérieurs effectués par le Centre furent une ressource (le tiers du chiffre d'affaires), mais leur augmentation amenait une dépense supplémentaire en personnel qui comptait alors sept personnes.⁴⁷ Qu'en fut-il par la suite ? Les documents manquent pour répondre. En 1967, la direction faisait état d'une « situation financière catastrophique qui risque, à bref délai, de remettre en cause l'existence même de l'Amicale et, en tout cas, celle du Centre de photocopie ». Et de prendre une certaine distance avec l'Amicale si elle l'engageait dans des « projets aussi aventureux et aussi bâclés que ceux de l'an dernier » et si elle se réclamait de son appui vis-à-vis des personnes, des institutions et des fournisseurs avec lesquels elle entrerait en contact à cette occasion.⁴⁸

Le travail éditorial n'était pas aussi aisé qu'il pouvait y paraître. Voici comment en 1960 l'Amicale procédait dans la confection des photocopies, une fois qu'un programme avait été établi au début de l'année en accord avec la direction et que l'autorisation des professeurs qui recevaient des droits d'auteur avait été obtenue. « Au fur et à mesure que le professeur fait ses cours, ceux-ci sont enregistrés sur magnétophone, puis transcrits par une des secrétaires du centre, puis communiqués au professeur, qui corrige ces notes ; ensuite, une nouvelle transcription a lieu, soit sur des stencils, soit sur des plaques d'aluminium sensibles (procédé offset [...]). Il reste alors à passer ces plaques ou ces stencils dans l'une des deux rotatives du Centre, à trier les feuilles imprimées, à les agraffer, et à distribuer les fascicules aux étudiants qui se sont abonnés. Ce travail de tri et d'agrafage nécessite beaucoup de temps, il ne peut être réalisé que par des étudiants bénévoles auxquels l'Amicale fait appel pour assurer la sortie la plus rapide possible des cours photocopiés. Ce processus est très long, aussi arrive-t-il parfois que le Centre de photocopies, comme d'ailleurs les maisons privées concurrentes, ne puisse assurer la sortie du dernier fascicule de photocopies avant le début des examens en raison du délai très court existant entre la dernière leçon professée et l'examen. Pour accélérer la parution des photocopies, le personnel du Centre et les responsables de l'Amicale sont ainsi amenés à fournir au cours du mois d'avril à juin un travail assez impressionnant ».⁴⁹

⁴⁶ FNRS, DRIS, DA, 2 SP 14. Lettre du directeur de l'IEP au président de l'Amicale et documents annexes, 22 oct. 1958 ; du même au même, 4 nov. 1958 ; Réunion de la Commission des photocopies, note, 14 mai 1959 (cit.).

⁴⁷ Sur cette amélioration de la situation financière, et aussi générale, FNRS, DRIS, DA, 2 SP 14. Note établie par la direction de l'École sur la gestion du centre de photocopie, 19 juin 1961, not. pp. 2-4.

⁴⁸ FNRS, DRIS, DA, 2 SP 14. Lettre du directeur de l'IEP au président de l'Amicale, 20 mai 1967.

⁴⁹ « Galop d'essai, cit., Numéro spécial d'accueil », oct. 1960, p. 34.

Des chiffres en donnaient une idée aux adhérents-abonnés en 1964-1965 où l'Amicale avait fait paraître « 22 cours photocopiés [...] (tirage entre 100 et 700 exemplaires)

= 15 700 fascicules environ

= 140 h de sténotypie (à 150 F. de l'heure)

= 3 500 stencils + 1 000 plaques off-set (à taper et corriger après relecture)

= 7 tonnes de papier

= 1 200 000 feuilles à trier ».⁵⁰

Un exemple concret du travail fait se lit dans le récit de Dominique Wallon à la hauteur de 1959 : « Je me souviens surtout de la lourdeur du travail de rédaction, de frappe, puis de tirage dans notre centre de photocopie des cours magistraux dont les professeurs nous avaient confié la responsabilité et de la difficulté de tenir la concurrence avec les très professionnels et commerciaux "Cours de droit", notamment dans la qualité des rédactions. J'en avais eu à souffrir l'année précédente, où je m'étais chargé du photocopie de droit constitutionnel de Maurice Duverger, personnage d'envergure, de gauche, signant des éditoriaux ou des tribunes dans *Le Monde* mais particulièrement difficile. L'Amicale jouait là, surtout sur le respect du calendrier de sortie des fascicules, sa crédibilité corporative ».⁵¹

Le travail devait encore compter avec les préférences et usages des professeurs, comme il l'était noté à la fin de 1957. Dans le cas où le cours avait été enregistré, « deux solutions se présentent. Ou bien, le professeur rend le cours corrigé la semaine suivante, c'est le cas de MM. Detton et Goguel. Ce système permet une parution assez rapide. Ou bien le professeur ne rend les cours qu'en bloc et, dans ce cas, il se produit un arrivage massif des cours à la fin de chaque trimestre et il devient difficile de mettre plusieurs fascicules en chantier à la fois. Les autres professeurs préfèrent donner leurs notes mais si certains d'entre eux nous les font parvenir en plusieurs livraisons, ce qui permet également une parution rapide, c'est le cas de MM. de Sailly et Carpentier-Gonse, d'autres font attendre leurs notes indéfiniment. Un seul cas particulier à signaler, celui de M. Lasserre qui aimerait voir paraître son cours dix pages par dix pages et à qui nous ne pouvons donner pleinement satisfaction, d'abord pour des raisons techniques, ensuite pour des raisons de priorité car nous trouvons logique de faire passer des cours à fort tirage avant les autres ».⁵² En novembre 1959, il était noté qu'un cours donnait lieu « aux difficultés

⁵⁰ « Amicale-Informations. Supplément gratuit à Galop d'essai », 53, 30 nov. 1965, p. 3. De ce descriptif, il ressort que des cours étaient pris en sténotypie ; on ne sait si cette technique avait partiellement ou totalement remplacé l'enregistrement au magnétophone.

⁵¹ D. WALLON, *Bribes de mémoire*, cit.

⁵² FNRS, DRIS, DA, 2 SP 14. Informations diverses fournies par l'Amicale à la direction de l'IEP, fin 1957 (?), section « Rapports avec les professeurs ».

habituelles », celui de M. Le Roy, d'ailleurs coutumier de retards et de non-réponses.⁵³ Par ailleurs, des professeurs ne revoient pas les transcriptions, tel l'historien Charles Morazé : « Les photocopiés sont un véritable cauchemar quand il s'agit de les corriger car ils reflètent si servilement ce que vous avez dit au cours en insistant sur les détails et en masquant l'essentiel qu'il faudrait tout refaire [...]. Je ne relis jamais mes photocopiés ».⁵⁴

La concurrence avec les Cours de droit joua également dans la production de l'Amicale. Cette maison d'édition photocopiait des cours de Sciences Po depuis l'après-guerre : la qualité était irréprochable, les prix extraordinairement élevés. En 1957, lors de la création du Centre, une répartition fut instaurée : il était prévu que les Cours de droit publierait 20 cours, l'Amicale 15.⁵⁵ Il y eut des réticences des deux côtés. L'Amicale fit des réserves sur le prix de vente des cours et sur la limite des 15 cours qui lui reviendraient. La directrice générale des Cours de droit déplorait entre autres « une concurrence inégale » alors que l'Amicale recevait une subvention du ministère de l'Éducation nationale et était soustraite aux charges fiscales et sociales qui pèsent sur les entreprises privées.⁵⁶ Si la direction avait tenté une répartition en tenant compte de problèmes techniques et de l'équilibre entre cours fondamentaux et autres, les Cours de droit finit par prendre le meilleur, pratiquant ce qui fut appelé 'l'écémage', c'est-à-dire choisissant de reproduire les cours promettant les meilleures ventes.⁵⁷ D'ailleurs, cette maison avait déclaré, dans les premiers temps de la collaboration avec l'IEP, ne pas être intéressée par des tirages à moins de 300.⁵⁸ Or, les polys de Sciences Po avaient une clientèle bien plus limitée que celle de la faculté de droit. Leurs tirages n'étaient pas très importants et les 700 exemplaires revendiqués en 1964-1965 auraient été un succès éditorial. Dans la répartition envisagée en 1957, avaient été distingués les cours à gros tirages (350 exemplaires et plus), soit 6 cours d'année préparatoire et 7 cours fondamentaux ; les cours à tirage moyen (200 à 300 exemplaires) qui comprenaient 3 cours fondamentaux et 17 autres cours ; les cours à petit tirage au nombre de 27

⁵³ *Ibid.* Cours photocopiés par l'Amicale en 1959-1960 et lettre du directeur de l'IEP au responsable du Service de photocopie pour le compte de l'Amicale, 24 nov. 1959. En mars 1955-avr. 1956, les Cours de droit relançait régulièrement François Le Roy afin qu'il envoie ses notes pour des photocopiés édités par cette maison (FNRS, DRIS, DA, 2 SP 8).

⁵⁴ *Les professeurs et l'organisation des études*, « Galop d'essai », cit., n. s., 6, 15 janv. 1963, p. 7.

⁵⁵ FNRS, DRIS, DA, 2 SP 14. Note sur le photocopiage des cours à l'Institut d'études politiques en 1957-1958, 21 juin 1957.

⁵⁶ *Ibid.* Le représentant de l'Amicale au directeur de l'IEP, 25 juin 1957 ; Jean Voilier [Jeanne Loviton] au directeur de l'IEP, 2 et 8 juil. 1957 ; le directeur de l'IEP au directeur de l'enseignement supérieur, 5 juil. 1957.

⁵⁷ F. WAQUET, « Une petite affaire française... », cit.

⁵⁸ FNRS, DRIS, DA, 2 SP 8. Jeanne Loviton au directeur de l'IEP, 11 mai 1946.

(moins de 200 exemplaires). Les Cours de droit avait la part du lion dans la première catégorie avec 8 cours contre 3 à l'Amicale.⁵⁹

Les polys de l'Amicale étaient à un prix moins élevé que ceux produits par les Cours de droit : soit en 1957-1958, 2 000 francs contre 2 700. Cependant, en 1961, la direction de l'IEP constatait que « le prix de revient d'un cours édité par l'Amicale qui n'a pratiquement pas de charges fixes et qui ne paye pas d'impôts est sensiblement plus élevé que celui d'un cours de droit ». Par ailleurs, l'Amicale ne put rivaliser avec la maison commerciale en termes de qualité. Dans cette même note de 1961, nombre de manquements étaient épinglés : « des retards notables sont à déplorer dans la parution des cours : tous les premiers fascicules sont sortis avec un retard des plus fâcheux et plusieurs fascicules ne paraissent en fait que lorsque les interrogations orales sont terminées. Par ailleurs, certains professeurs se sont montrés très mécontents des conditions d'établissement du polycopié. En suivant mieux au jour le jour le développement du cours, en exigeant du personnel employé une meilleure qualification et plus d'attention, et en attachant une importance plus grande *au contrôle* et à la lecture des épreuves par des étudiants compétents, on arriverait certainement à de meilleurs résultats ».⁶⁰

De mêmes remarques portant sur les finances et les produits livrés se trouvent au long de la vie de l'Amicale et allèguent un problème d'organisation pointé dès 1961 par la direction. « Jusqu'à présent, l'équipe travaille sous l'autorité d'un étudiant membre de l'Amicale à qui ce travail bénévole demande beaucoup de temps et de dévouement. Cet étudiant, d'une part, change chaque année et, d'autre part, pris par ses études, ne peut consacrer la totalité de son temps à la gestion du Centre. Il semble donc qu'il manque un échelon intermédiaire dans le personnel employé. L'idéal serait, en fait, une sorte de secrétaire-chef permanente qui assurerait la gestion quotidienne, répartirait et contrôlerait le travail, et enfin gérerait la comptabilité du Centre [...]. Dans ces conditions, l'étudiant responsable du Centre serait efficacement secondé dans son travail. Par ailleurs, il serait souhaitable que les documents comptables soient régulièrement établis par un professionnel ».⁶¹

Comparée à plus d'un demi-siècle de professionnalisme éditorial et d'expertise commerciale que les Cours de droit avait acquis dans le travail autrement considérable effectué auprès de la faculté de droit, l'Amicale ne pouvait rivaliser en dépit de ses ambitions. Sa situation financièrement difficile fut encore soulignée en 1966 par une association concurrente, le

⁵⁹ FNRS, DRIS, DA, 2 SP 14. Cours 1957-1958. Pour un certain nombre de cours, il est indiqué qu'ils étaient polycopiés par un autre éditeur (ce serait alors le CDU) ou qu'ils ne l'étaient pas : c'était le cas de 16 de la troisième catégorie, la moins rentable.

⁶⁰ FNRS, DRIS, DA, 2 SP 14. Note établie par la direction de l'École sur la gestion du Centre de polycopie, 19 juin 1961, p. 3, 4-5 (cit. ; souligné dans le texte).

⁶¹ *Ibid.*, p. 5.

Groupement d'action syndicale, lié à l'UNEF tendance « mino », qui dénonçait une mauvaise gestion soulignant que la baisse du prix de vente des photocopiés n'avait rien arrangé, que si le Centre de photocopie publiait nombre de cours, c'était des petits tirages (50 à 100 exemplaires) peu rentables et que les polys étaient vendus en dessous de leur prix de revient.⁶²

En 1969, Sciences Po mettait fin à partir du 1^{er} octobre à la gestion du Centre de photocopie par l'Amicale et en faisait un service de la Fondation. Ladite Amicale ne s'avoua pas vaincue, distribuant en octobre une liste des cours qu'elle comptait photocopier. Alors qu'aucun professeur n'avait été consulté, cette publication devait résulter de notes prises aux cours ou d'enregistrements clandestins, comme la direction en avertissait les Cours de droit. « Cette liste [...] englobe tous les cours les plus importants, y compris ceux qui sont publiés par les Cours de droit ». Et d'ajouter la déclaration publique faite par les responsables de l'Amicale, pleins de l'esprit du temps, à savoir que « les cours étaient la propriété des étudiants et pas des professeurs ». L'Amicale ne put mener à bien son entreprise de « cours pirates » et finit par quitter son local sans laisser d'adresse mais des dettes. C'est ainsi que se termina la vie de cette association étudiante, laissant les abonnés de cette année-là dépourvus des indispensables polys.⁶³

*

Avec les entreprises qui ont été étudiées, on est resté à l'univers parisien du droit, des lettres et des sciences politiques. Qu'en fut-il dans d'autres disciplines ? Les étudiants en sciences ne furent pas sans prendre des initiatives que les maisons commerciales cherchèrent à juguler. Le CDU dénonça vigoureusement les publications de cours faites par les étudiants, « une véritable contravention », « une concurrence plus ou moins loyale », pointant aussi l'attitude des professeurs laissant faire. « À la Faculté des sciences, disait en 1963 le président de cette maison, nous nous trouvons devant le problème suivant : les étudiants viennent dire au professeur "Monsieur, nous voudrions publier le cours". Si le professeur répond non, on le publie en attendant que le professeur réagisse, ce qu'il ne fait à peu près jamais, parce qu'il a une sainte peur que les associations d'étudiants se déchaînent contre lui [...]. Si le professeur répond oui, on publie le cours ; il y a deux façons possibles de le publier, avec ou sans le contrôle du professeur. Si celui-ci contrôle la publication, il n'y a plus rien à dire, la diffusion est bonne ou mauvaise, cela n'a aucune importance, mais il est responsable de ce qu'il a écrit. Puis, il y a les cours qui reçoivent cette

⁶² *Les polys*, in « Action syndicale », 2, nov. 1966, pp. 13-14.

⁶³ FNRS, DRIS, DA, 2 SP 14. Lettre circulaire du directeur de l'IEP aux professeurs, 14 oct. 1969 ; lettre du même à la directrice des Cours de droit, 9 nov. 1969 (cit.) ; lettre du même au bâtonnier Lussan, 9 juin 1970 (cit.) ; dossier « Expulsion de l'Amicale ».

espèce de “bénédiction” du professeur qui ne veut pas intervenir, quoique son nom figure sur la couverture et on l’exporte non seulement dans les autres universités françaises mais à l’étranger. Ils comportent des erreurs monumentales et ont l’air d’être le fruit de l’enseignement de la Sorbonne. Cela est évidemment très regrettable [...]. L’arsenal des lois est formel, si le professeur voulait interdire la publication il pourrait le faire ».⁶⁴

Les entreprises considérées dans cet article montrent, avec les difficultés du travail éditorial, la supériorité des maisons commerciales qui avaient pour elles un savoir-faire acquis au fil du temps par un personnel dédié. L’exemple très documenté de l’Amicale de Sciences Po révèle que l’un de ses points faibles fut la rotation annuelle du responsable, un non-professionnel, un élève qui, de surcroît, avait à mener ses études. Quelles que soient l’ampleur et la fortune de ces entreprises, des étudiants se sont faits éditeurs de photocopiés de cours, c’est-à-dire d’instruments pédagogiques. Il y a là une production qui tranche avec celle de tracts syndicaux et politiques ou de publications et bulletins associatifs que l’on considère usuellement à propos des ronéos étudiantes⁶⁵, une production qui porterait à s’intéresser plus qu’il ne l’a été fait à l’activité de ces « presses » étudiantes. Éphémères ou durables, ces initiatives ont produit une masse de documents qui, entrant dans la littérature grise, représentent un patrimoine imprimé encore moins conservé que celui des maisons commerciales. Trouve-t-on dans quelque bibliothèque le poly fait par Guy Barbey, trace du premier enseignement de Raymond Barre à la faculté de droit et sciences économiques de Paris ?

Les années 1950-1970 qui sont au cœur de cet article constituent un âge d’or des polys en ce que la croissance considérable de la population étudiante dans ces deux décennies garantissait une clientèle encore plus abondante que par le passé. On touche pourtant à une phase de déclin. Joua une diversité de facteurs qui se conjuguèrent : la fin d’un syndicalisme de services qui avait été à la base d’initiatives éditoriales ; le développement d’une édition universitaire de manuels et autres produits pédagogiques ; la contestation du cours magistral qui amenait à proposer de nouveaux types de photocopiés l’accompagnant ou le remplaçant, ou encore la rédaction d’un « livre de base » qui servirait de support à la discussion entre professeurs et étudiants.⁶⁶ L’histoire de cette phase qui

⁶⁴ Intervention de M. Constant, in *1^{er} Salon international du livre*, cit., pp. 29-30.

⁶⁵ ALAIN SCHNAPP, *De la guerre d’Algérie à Mai 1968 : la graphique au service de la propagande*, « Revue de la Bibliothèque nationale de France », 10, 2002, pp. 42-46.

⁶⁶ Voir, outre les justes remarques de Jean Copans dans un compte rendu d’un ouvrage qui fut d’abord un photocopié, dans « Cahiers d’études africaines », 167, 2002, p. 587 ; les références sur l’édition universitaire citées n. 13 ; et relativement, dans un nouveau système pédagogique, à la place et la forme des photocopiés en sciences : *Un mois de mai orageux. 113 étudiants parisiens expliquent la raison du soulèvement universitaire*, Toulouse,

s'ouvre au lendemain de Mai 68 reste à écrire, entre la demande étudiante et les nouvelles technologies qui ont permis les MOOC et autres cours en ligne, sans oublier la disquette, brièvement support *up to date* de polys à Sciences Po.⁶⁷ Reste qu'ici, comme ailleurs, le papier est vivace. Les *ronéos*, autre nom des polys des facultés de médecine actuelles, ont une double présentation, en ligne et traditionnelle. Ils sont servis chaque semaine aux étudiants qui cotisent à l'association locale. Leur élaboration repose sur une organisation à quatre niveaux basée sur le volontariat : les *ronéoteurs* prennent le cours en amphithéâtre et le présentent sur ordinateur aussi proprement que possible selon une charte bien définie ; après relecture et correction par des *ronéolecteurs*, le travail est livré à des *ronéotypeurs*, définis en début d'année et se succédant à tour de rôle selon une liste préétablie ; deux *ronéo boss* veillent au bon fonctionnement de l'ensemble. Ici brièvement décrite suivant la pratique de l'Amicale Médecine Paris Cordeliers, association des étudiants en médecine de l'université Paris-Descartes, cette organisation rappelle dans une version modernisée et amplifiée le système que le jeune Fischer et ses amis avaient mis au point dans la Sorbonne d'avant-guerre (la première). En ressort le besoin de l'étudiant, hier comme aujourd'hui, de disposer de la parole magistrale sans avoir pu ou voulu l'écouter.



Privat, 1968, pp. 15, 35, 36, 61, 69, 73, 74, 78, 87, 95, 101,107, 109, 111, 118, 120, 124, 126, 127, 129, 130, 151, à un « livre de base », son contenu et sa composition : *Université critique. Droit. Économie*, Paris, Comité de grève, 1968, pp. 55, 105, 106, 117.

⁶⁷ AGE-UNEF Sciences Po, *Le Guide de l'étudiant*, 1996-1997, s.l., s.e., n.d., p. 38.